

Indre-et-Loire
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

Procès verbal du Conseil Municipal

Vendredi 25 Septembre 2015

L'An deux mille quinze, le vendredi 25 Septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU, convoqué le 11 Septembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

Présents : M M. SABARD, BOITEAU, MALBRAND, de ROFFIGNAC, AULIN, BRANDELY, CELLERIN, CHAUMETTE, COCHEREAU, FEISTL, GODEAU, PAINEAU, PINAULT

Excusés : Mme DELAUNAY ayant donné pouvoir à Mme FEISTL, Mme MATHURIN.

Secrétaire de séance : Mme CHAUMETTE.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 Juillet 2015 qui a été affiché à la porte de la Mairie à compter du 13 Juillet 2015.

Travaux place de la Mairie

2015-8.3-055

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération « Aménagements de sécurité dans le centre bourg » a démarré fin Août. Il s'avère que le maître d'œuvre, mandaté pour ces travaux, n'est pas suffisamment présent. En effet, beaucoup de problèmes doivent être traités au fur et à mesure que les aménagements sont réalisés, ce qui entraîne l'investissement permanent des élus.

On sait que toute modification remet en question les habitudes des usagers, ce qui, par principe, donne lieu à contestation, mais Monsieur le Maire rappelle que l'objectif poursuivi est la sécurité et en particulier la réduction de la vitesse dans la traversée de l'agglomération, et ce, dans le respect du PAVE, validé par le Conseil Municipal le 5 Décembre 2014.

S'agissant de décisions importantes et durables, il indique qu'il a pris rendez-vous le 30 Septembre avec le directeur de la Prévention Routière, pour avoir un avis supplémentaire sur le plan de circulation le plus judicieux à mettre en œuvre.

PLU : 1^{ère} réunion avec Environnement Conseil

2015-2.1-056

Monsieur le Maire commente la première réunion qui s'est déroulée le 16 Septembre 2015 avec M. AGATOR, du bureau d'études Environnement Conseil, et Monsieur TESTÉ de la DDT. Il rappelle aux élus le caractère confidentiel des informations qui vont circuler tout au long de la procédure.

Il précise que le public aura accès à un forum d'échanges, via le site internet de la commune www.ferriere-sur-beaulieu.fr, – onglet « Elaboration du PLU ». En cliquant sur le lien indiqué dans cet onglet, il sera possible de s'informer sur l'avancement de la procédure, et de poser des questions qui seront traitées directement par le bureau d'études. Les réponses seront publiées en retour dans la plus grande transparence.

Monsieur le Maire insiste auprès des membres de la commission PLU pour qu'ils participent assidûment aux réunions, afin que les travaux progressent à un bon rythme, et que le délai de 24 mois soit respecté pour l'approbation du nouveau document d'urbanisme.

Les élus concernés, qui ont une activité professionnelle, font part de leurs difficultés à se libérer en milieu de semaine, et renouvellent leur souhait de voir les réunions fixées le vendredi après-midi plutôt que le mercredi (au moins en alternance 1 sur 2) et d'avoir un planning à long terme. La requête sera transmise à M. AGATOR.

Lotissement des Fougères : dénomination et rétrocession

2015-8.3-057

Monsieur le Maire déclare qu'une demande de permis d'aménager a été déposée en Mairie par la sarl Les Loges Terrains de Saint-Benoit (Vienne), pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots allée de la Brossardière, et présente le projet aux élus.

- Il suggère qu'un nom soit attribué à la desserte des futurs pavillons.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la dénomination « Chemin des Fougères ».
- Il indique qu'il est d'ores et déjà en possession d'un projet de convention à intervenir entre la commune et le lotisseur, en vue de permettre la rétrocession à la commune de la voirie et des réseaux du futur lotissement.
Sur ce point, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reporter cette décision après la construction du dernier pavillon du lotissement.

Dispositif « Voisins Vigilants »

2015-8.5-058

Monsieur le Maire informe qu'il a signé le protocole de « participation citoyenne » avec le colonel Cotton de Bennetot le 15 Juillet 2015.

Pour ce qui est de la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants », qui a un coût, et en l'absence de Françoise Mathurin, chargée de ce dossier, Monsieur le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance.

Repas communal d'automne et corbeille de Noël

2015-7.1-059

Monsieur le Maire propose de renouveler l'organisation du repas d'automne le 11 Novembre, offert aux personnes de plus de 75 ans, et la distribution d'une corbeille gourmande à Noël, pour celles et ceux qui n'y participent pas.

S'agissant d'une tradition appréciée par les seniors, le Conseil Municipal approuve cette démarche. Pour les personnes dont le repas est offert, les invitations vont être transmises prochainement.

Le menu est maintenu à 29,00 € et sera élaboré par le restaurant « la Halte Forestière ». Monsieur le Maire rappelle que les coupons réponses pour les inscriptions devront être déposés avant le 1^{er} Novembre au secrétariat de Mairie.

En ce qui concerne les corbeilles gourmandes, elles seront commandées au magasin « le Comptoir de Marie » à Loches, dès que le nombre nécessaire sera connu. Leur prix est également maintenu à 21,00 € par personne et 42,00 € par couple.

Les dépenses seront payées au Budget 2015, compte 6232.

Il y a quelques années, les cartes de vœux avaient été décorées par les enfants de l'école, ce qui avait fait très plaisir aux bénéficiaires. L'idée sera à nouveau suggérée aux enseignantes.

Elections régionales des 6 et 13 Décembre 2015

2015-5.1-060

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en place, cette année, d'une procédure exceptionnelle de révision de la liste électorale, en vue des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 Décembre prochains. En effet, la clôture des demandes d'inscription est fixée au 30 Septembre 2015, et la clôture de la liste électorale le 1^{er} Décembre 2015.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura lieu de constituer le bureau de vote pour organiser le scrutin. Le Conseil Municipal en prend acte.

Ajustement de crédits pour travaux de voirie et DM n° 3

2015-7.1-061

De nombreuses modifications ayant été apportées aux chantiers « Aménagements de sécurité dans le centre bourg » et « Mise en sécurité d'itinéraires piétons », il en résulte la nécessité d'un ajustement de crédits entre les deux opérations : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la somme de 12 000,00 € du compte 2151-48 au compte 2151-32.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédits au titre de l'exercice 2015.

Remboursement à la coopérative scolaire

2015-7.1-062

En accord avec la Mairie, Madame Artaud, enseignante en Maternelle, a fait des achats pour ses élèves chez « Nature et Découverte ». La coopérative scolaire a fait l'avance des fonds, et il convient de lui rembourser la somme de 152,25 €, sur les crédits budgétaires de fournitures scolaires. Le Conseil Municipal donne son accord.

1^{ère} édition de la course à pied « Trail Again »

2015-7.1-063

Monsieur le Maire informe que l'Association Course d'Orientation Tours Sud (COTS) a décidé d'organiser sur la commune, le Dimanche 1^{er} Novembre 2015, la 1^{ère} édition d'une course à pied baptisée « Trail Again ». Il y aura 2 épreuves de 12 et 22 Kms, qui emmèneront les participants (à partir de 16 ans) au cœur de la forêt. Environ 400 coureurs sont attendus. Ils s'élanceront du stade à partir de 9h00.

Monsieur le Maire invite les élus à aller les encourager, et propose de contribuer à cette manifestation en offrant 1 prix masculin et 1 prix féminin sous la forme de produits gastronomiques régionaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- S'engage à faire le point sur le mauvais état du chemin qui prolonge l'Impasse du Puits Gibert, et dessert 3 pavillons,
- Est informé de l'évolution du projet de fusion des 4 communautés de communes,
- Relance l'idée d'un moment convivial à organiser avec la population fin Décembre, place de la Mairie, auprès du chalet, avec la participation des enfants de l'école, si les enseignantes approuvent ce projet.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres,